

Compte rendu du Conseil municipal du 10 Février 2020 convoqué le 04/02/2020

Présents : M. Malhappe, C. Huet, E. Mascret, D. Chauvin, Bourrat, P. Maisonneuve, S. Lamouille, L. Janvier, D Ferrandin,

P. Boquet

Absent(s) excusé(s) : Monsieur P. Avril ayant donné procuration à C. Bourrat

Absent(s) : Messieurs O. Barbey, P. Quentin

Céline HUET est nommée secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 13/12/2019 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des Conseillers.
- 2) Monsieur le Maire demande le rajout des points suivants à l'ordre du jour :
 - Autoriser monsieur le maire à signer la convention avec le Département
 - Demande que la partie « questions diverses » soit en huis clos.Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- 3) **Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020**

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement qui s'avèreraient nécessaires avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite de 25% des dépenses d'investissement engagées sur 2019. Ces dépenses seront reprises lors du vote du Budget 2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à engager ces dépenses.
- 4) **Délégation pour passation d'un contrat groupe couvrant les obligations statutaires**

Le contrat groupe d'assurance statutaire arrive à échéance en décembre 2020, il y a donc lieu de le renouveler pour 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité,
 - Autorise Monsieur le Maire à confirmer son intention de participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir en 2020 pour renouveler le contrat.
- 5) **Situation travaux rue Mathieu le Coz**

L'entreprise retenue est la SARL PIGEON pour un montant H.T de travaux de 131 879,55€.

Le Département s'est engagé à effectuer la reprise de la couche de roulement de la RD 115.9 à la hauteur du Hameau de la Noue, rue Mathieu le Coz pour une dépense de 57 435€ H.T. Cette somme se décompose en subvention FDI à hauteur 14 140 €, 7€ du m2 en traversée de hameau, et le solde en subvention départementale complémentaire.Cette compensation intervient dans le cadre de la reprise des routes départementales D115.9, D115.11, D115.12 par la commune.Pour se faire, monsieur le maire doit signer une convention avec le Département.Le conseil municipal accepte à l'unanimité
 - D'autoriser monsieur le maire à signer la convention.Les travaux débiteront le 17 ou le 24 Février 2020.
- 6) **Situation travaux de la Mairie**

Les entreprises ont été retenues.

Une réunion est prévue le 19 février 2020 à 9h30 à la mairie pour effectuer le planning des travaux.Les dossiers de subvention ont été déposés.
- 7) **Questions diverses**

Le public est invité à prendre congé car le huis clos a été requis.

Tour de table :

Aucun conseiller ne souhaite prendre la parole.

Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21H33